

# Prix et Conditions de vente

## ◇ Prix

Pour réserver un chaton, un contrat de réservation est rédigé entre le vendeur (nous) et l'acheteur (vous) et nous demandons un acompte correspondant à 25% du prix TTC du chaton. Dès lors, vous recevrez régulièrement des nouvelles de votre futur savannah pour pouvoir suivre son évolution. Attention : un acompte vous engage et n'est pas remboursable en cas de rétractation de votre part, sauf en cas d'accord avec le vendeur. Toutefois, si le chaton présente une déficience qui compromet sa vente, nous proposerons le remboursement de la totalité de l'acompte ou le transfert vers un autre chaton. Les 75% de reste à payer seront versés au moment de l'acquisition du chaton.

Le prix d'un chaton savannah hybride dépend de sa génération, de sa qualité et de sa destination (compagnie ou reproduction). Ils peuvent varier et sont donc donnés à titre indicatif.

Génération du savannah	Savannah mâle	Savannah femelle	
		Pour compagnie	Pour reproduction
F1 HP	20 000 €	20 000 €	20 000 €
F1	15 000 €	15 000 €	18 000 €
F2	9 000 €	9 000 €	10 000 €
F3	4 500 €	4 500 €	6 000 €
F4	3 500 €	3 500 €	4 000 €

## ◇ Obligations légales

Nos chatons sont tous déclarés au LOOF et/ou à la TICA. Tous nos reproducteurs sont indemnes des mutations génétiques liées à l'apparition des maladies propre à la race savannah : PKDef (déficience en pyruvate kinase) et APR (atrophie progressive de la rétine). La mère et le père des chatons sont testés FIV et FeLV négatifs avant chaque saillie.

Nous stérilisons les chatons avant le départ de la chatterie, sauf en cas d'accord pour les droits de reproduction (contactez-nous pour en savoir plus).

Le chaton sera livré à jour de ses vaccinations obligatoires (typhus, coryza, ± rage), pucé (microship) et vermifugé. Seront également remis à l'acheteur les documents suivants lors de l'acquisition de l'animal :

- Le contrat de vente
- L'attestation de cession d'animaux d'espèces non domestiques (cerfa n°14367\*01)
- La facture
- Le passeport européen et/ou le carnet de santé
- La déclaration de marquage d'un animal d'espèce non domestique (cerfa n°15969\*01)
- Le certificat d'identification provisoire I-CAD
- Le registre de filiation (RF) au LOOF et La déclaration de saillie et de naissance (DSN) et/ou l'enregistrement TICA

- ❑ Le certificat d'analyse génétique prouvant la filiation
- ❑ Le certificat de recherche des maladies génétiques suivantes : PKDef et APR
- ❑ Le certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 2 semaines et les résultats d'analyses (FIV/FelV négatifs, coproculture négative)
- ❑ La fiche Conseils sur le plan sanitaire, l'alimentation et l'éducation des Savannahs
- ❑ Les garanties légales et voies de recours

Le chaton quittera l'élevage avec un trousseau complet : panier de transport, harnais, jouets, couvertures, friandises, nourriture, etc.

### ◇ *Modalités pour la prise de possession du chaton*

Le chaton sera libre de quitter l'élevage à partir de ses 4 mois et il sera remis en main propre soit sur le site de l'élevage, soit au domicile de l'acheteur, les frais occasionnés par le transport étant à la charge de l'acheteur. Nous voulons impérativement avoir un contact avec le nouveau propriétaire de notre chaton.

En cas de vente hors territoire français, nous nous engageons à fournir tous les documents (permis CITES) et résultats des tests (rage) nécessaires à l'exportation de l'animal. Dans ce cas, nous vous conseillons de nous contacter rapidement afin que l'on puisse se renseigner auprès des instances de votre pays de tous les documents qui vous seront demandés à l'importation de votre savannah hybride.

